



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2013**

N° 2013-09-20-08

**AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN AUVENT SUR LA PLACE DES COLLINES**

Le 20 septembre 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

**Date de convocation** : 12 septembre 2013

**Date d'affichage de la convocation** : 12 septembre 2013

**PRESIDENCE** : M. BIAUX, Maire

**PRESENTS** :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LELAY - Mme LÉMERÉ - M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY - M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT - M. PERNET – M. CHOUARD - Mme THILLY – Mme MASSON - M. ANTUNES – Mme CORREIA.

<b><u>EXCUSES</u></b> :	Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme STEVENOT
	Mme LEFORT	donne pouvoir à	Mme LÉMERÉ
	M. BISSON	donne pouvoir à	M. FAUCONNET
	M. CALLIOT	donne pouvoir à	M. SARTELET

**ABSENTS** :

Mme DORTA  
Mme MOREAU  
Mme GABREL  
M. SMITH  
M. JOSEPH  
M. CARRASCO  
M. BESSON

<b><u>Membres en exercice</u></b> :	29
<b><u>Membres présents</u></b> :	18
<b><u>Procurations</u></b> :	4
<b><u>Votants</u></b> :	22

**Secrétaire de séance** : M. Pierre PERNET

**8/ AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN AUVENT SUR LA PLACE DES COLLINES**

Le Code de l'Urbanisme et les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que Monsieur le Maire ne peut déposer un dossier de permis de démolir, de déclaration de travaux ou permis de construire au nom de la Commune sans y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

Dans le cadre de la réhabilitation de la Place des Collines, un auvent va être créé au centre de la nouvelle place publique. Situé entre l'école maternelle et l'arrêt de car scolaire, il répondra à un double objectif : abriter les parents attendant les enfants à la sortie d'école et abriter les enfants prenant le car scolaire. Il servira également aux usagers de la place, notamment ceux de l'aire de jeux et du terrain de pétanque.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, dans l'opération d'investissement de la Place des Collines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire auprès du service instructeur pour l'opération désignée ci-dessus et à signer toutes les pièces à intervenir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
OUI l'exposé qui précède**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire pour l'opération désignée ci-dessus et à signer toutes les pièces à intervenir.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : 22
- Voix contre : -
- Abstentions : -

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**LE MAIRE,**

**Alain BIAUX**